

Convocation du 05/03/2018

Présents : M BEAUPUY Laurent, CAGNIART Bertrand, GIROU Denise, MERCIER Jean Marc, BRUNETEAU Serge, MALANDAIN Mathieu, MENEUT Serge, LACHAUD Marie Laure, SAULIERE Fabienne

Excusés : TAXIL Jacques,

Secrétariat de séance : LACHAUD Marie Laure

A 20H 30, le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance en faisant adopter l'ordre du jour.

### **1) Compte administratif 2017 :**

Le Maire analyse les enseignements du compte administratif 2017 :

#### **FONCTIONNEMENT :**

A) Les dépenses s'élèvent à 187 311.26€ contre 198 207 en 2016, soit 5.5% de diminution. Mais cette diminution ne doit pas faire illusion ; en effet elle est liée au transfert de compétence vers la communauté de commune, en particulier la compétence de traitement des ordures ménagères, soit quelques 20 000€ de moins au chapitre 65 qui ne sont donc pas compensés en recettes.

Si les comptes ont été maintenus à niveau pour les différentes fournitures énergétiques, les charges de personnel et frais assimilés ont progressé de 4000€ soit 5%, cela étant lié aux évolutions de carrière. De même le chapitre 615 a connu une augmentation sensible(+ 6000€, soit 63%) lié au changement de porte de la salle des fêtes, à des travaux de réparation d'un logement social pris en charge pour partie par l'assurance, et des interventions pour chauffage défectueux au restaurant. Enfin les intérêts d'emprunts ont aussi augmenté puisque le prêt pour l'aménagement du bourg a commencé à être remboursé.

Les charges générales et les autres charges de gestion courante sont au même niveau.

B) Les recettes : la baisse des dotations (~ -2000€ soit -2.4%) a encore impacté les recettes de fonctionnement. Cette baisse concerne également les recettes d'impôts et taxes (- 2%). Mais si on met à part la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (20140€ en 2016) que la commune ne perçoit plus puisque la redevance a été remplacée par une taxe au profit de la communauté de communes qui en a désormais la compétence, le total des recettes est sensiblement le même qu'en 2016. Les revenus locatifs sont en diminution de 1500€ lié à une période de vacance d'un logement.

Au total l'ensemble des recettes s'élèvent à 246 733.06€ soit 16400€ de plus que la prévision budgétaire mais sont en baisse de 7.4% par rapport à 2016(cf redevance OM).

## INVESTISSEMENT :

- A) Dépenses : Elles s'élèvent à 244 188.36€ y compris les immobilisations matérielles, dont 78 591.60€ pour la voirie communale et 32511.72€ au titre du remboursement du capital des emprunts. Pour le solde, divers achats ont été effectués dont du matériel informatique, le défibrillateur et l'aménagement des abords du lavoir.
- B) Les recettes : d'un montant de 201 336.31€ elles proviennent du versement de subventions de la DETR (35 778.61€) et du département (4350€) du prêt relais (57 000€) contracté en attendant les subventions qui restent à venir (département), du FCTVA (12392.11€) et de l'autofinancement ( 116 000€ par virement de la section de fonctionnement.

En 2018, la commune remboursera prêts :

Logements sociaux 1° série	2004→2018	6572.98€
Eglise	2005→2019	6073.05€
Logements sociaux 2° série	2012→2026	5769.95€
Mairie	2012→2026	3253.27€
Salle des fêtes et achat terrain	2015→2019	4997.65€
Aménagement du bourg	2017 2036	4287.14€

Délégué par le Maire, Serge MENEUT , doyen de l'assistance, présente ensuite le compte administratif pour l'année 2017.

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 59 421.80€ pour l'année 2017 et un excédent cumulé de 181 573.05€.

La section d'investissement fait apparaître un déficit de 42852.05 € le montant cumulé avec le résultat antérieur s'élève à 99898.71€.

Compte tenu des restes à réaliser dont le détail est fourni aux conseillers qui s'élèvent à 82 650€ en recettes, le besoin de financement réel de la section d'investissement s'élève à 17 248.71€ et sera affecté au compte d'investissement 1068, le solde l'excédent de fonctionnement d'un montant de 164 324.34 sera lui affecté au compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2018.

**A l'unanimité le conseil municipal adopte le compte administratif 2017 sans réserve.**

Pour : 8                      Contre : 0                      Abstention : 0

L'excédent de fonctionnement la somme de 122 151,25€ sera reportée au budget primitif sur la ligne 002.

2) Compte de gestion du comptable du trésor :

**De la même façon, le compte de gestion du trésorier public qui constate l'exacte correspondance des chiffres avec le compte administratif est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.**

POUR : 9                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

### 3) Fixation des taxes locales 2018

Conformément aux engagements pris pendant la campagne électorale, compte tenu des taux pratiqués dans la tranche d'habitants de la commune, le Maire propose de reconduire pour 2017 les 4 taux des taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de reconduire les taux 2013 soit

*Taxe d'habitation	19,30%
*Taxe sur le foncier bâti	14,50%
* Taxe sur le foncier non bâti	73,86%
*Contribution financière des entreprises	21,19%

POUR : 9                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

### 4) Récupération concessions cimetièrè :

### 5) Projet d'adressage de la commune :

#### -création d'un groupe de travail :

Le Maire propose de créer un groupe de travail chargé de préparer le travail de l'adressage communal. Outre les conseillers municipaux il propose d'utiliser les compétences de M et Mme GOURGUES, M. Alain SAULIERE et de la secrétaire de Mairie, Mme COUDERC. la première réunion se tiendra en mairie le lundi 26 mars à 18h.

- Convention avec l'ATD : le conseil municipal autorise le maire à signer une convention avec l'ATD 24 qui assurera l'accompagnement de la campagne d'adressage jusqu'à la mise en ligne auprès de l'IGN. Le forfait s'élève à 500€ dont 350€ d'abonnement à la plateforme de services numériques mutualisés et 150€ de prestation.

POUR 9                      CONTRE 0                      ABSTENTION 0

### 6) Questions diverses :

- Vie communautaire :
  - rapport de la chambre régionale des comptes :  
Comme délégué communautaire, le Maire présente au Conseil municipal la synthèse générale du rapport de la chambre régionale des comptes concernant la communauté de communes du Terrassonnais en Périgord noir Thenon Hautefort.  
Cette lecture n'appelle pas de remarques particulières.
    - Information sur la mise en œuvre du service assainissement de la CC.
- Représentation de la commune à l'audience du tribunal d'instance du 24/04 pour procédure d'expulsion :

Suite à la délibération précédente autorisant le maire à engager des poursuites par voie d'huissier pour procéder à l'expulsion des occupants d'un logement social dit du « haut », devant l'absence de réaction de leur part et l'accumulation de la dette due à la commune, une ordonnance de jugement devant le tribunal d'instance de PERIGUEUX est convoquée pour le 24/04/18 en vue d'ordonner l'expulsion.

**Le conseil municipal autorise le maire à représenter la commune au cours de l' audience du TI de PERIGUEUX le 24 avril 2018**

POUR : 9      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

- Pause de panneaux routiers :

A la demande d'un administré qui réside sur la VC de la Trémouille, qui constate que les automobilistes roulent à une vitesse excessive, le maire propose d'installer un panneau « ATTENTION ENFANTS » pour appeler à la vigilance.

POUR : 9      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

- Information de la déléguée SDE24 :

F.SAULIERE déléguée au bureau du SDE informe le conseil que le SDE finira les travaux d'éradication des fils nus au cours de l'année 2018. Ajoutée aux travaux d'enfouissement de certaines lignes moyenne tension, cette finalisation améliorera le confort des habitants qui seront moins soumis aux pannes intempestives.

- D.GIROU demande qu'un candélabre du parking de la salle des fêtes reste allumé en permanence la nuit afin de sécuriser les sorties de la salle des fêtes et les sorties du parking. F.SAULIERE est chargée de faire la demande auprès du SDE.

- Devis pour changement portail atelier municipal :

L'atelier municipal où se garent le camion et le tracteur ne dispose que d'un accès par portail. Cela entraîne de difficiles manœuvres pour sortir l'engin dont les agents ont besoin. L'entreprise GOUDY de constructions métalliques a présenté un devis pour créer une double ouverture en façade et création d'un deuxième portail. Ce devis s'élève à 2102.25HT (soit 2522.70 TTC).

Le conseil municipal autorise le Maire à contracter avec cette entreprise.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15 heures**

Le secrétaire de séance :

Le Maire

